

tion de la ville de Sudbury au ministère des Transports, afin qu'on puisse donner à la population ce service qui s'impose.

Par exemple, il est grandement temps que nous puissions jouir dans cette région du service de réactés, comme c'est le cas dans de bien plus petits centres que le nôtre présentement.

En lisant le programme que nous propose le gouvernement au cours de cette troisième session, je me réjouis, comme tous mes commettants, j'en suis sûr, du fait que le gouvernement accordera une attention spéciale à tous les citoyens, sans exception, de toutes les couches de la société et surtout aux désemparés, jeunes et vieux.

Je n'ai pas le temps de commenter les nombreuses mesures qui seront soumises à notre attention au cours des prochains mois. Qu'il me suffise d'en mentionner quelques-unes comme, par exemple, la création de deux nouveaux ministères: celui des Affaires urbaines et du Logement, en vue de remédier aux problèmes créés par l'influx de population dans nos grandes villes et en vue d'accorder une attention particulière à la crise du logement et celui de la pollution de l'environnement. Plusieurs projets de loi seront présentés, notamment sur la pollution de l'air et sur la réforme fiscale, qui aura pour but de distribuer plus équitablement le fardeau des taxes et d'améliorer le sort du petit salarié.

Des amendements seront apportés aux lois relatives aux relations patronales-ouvrières en vue d'améliorer la qualité du processus de la négociation collective et afin d'établir un cadre juridique plus moderne à cette fin.

Monsieur l'Orateur, comme j'ai l'honneur de représenter une population dont la majorité est composée de salariés membres d'un puissant syndicat, je suis certain qu'elle suivra de près l'étude des amendements au Code du travail.

On présentera aussi de nouvelles mesures en vue d'assurer une meilleure protection aux consommateurs, afin qu'ils connaissent davantage ce qu'ils achètent dans le but de les protéger contre certaines pratiques injustes.

Le régime d'assurance-chômage actuellement en vigueur sera modifié afin de permettre à un plus grand nombre de gens de s'en prévaloir. On étudiera surtout la possibilité de venir en aide aux sans-travail, afin qu'ils trouvent un bon emploi.

Comme je l'ai déjà mentionné, et toujours dans le but de permettre à la population de participer à l'élaboration des mesures qui la touchent de près, plusieurs Livres blancs seront publiés sous peu. Ils toucheront le contrôle étranger de notre économie, la défense nationale, la citoyenneté, l'immigration, la situation de la femme, et la sécurité sociale.

Dans le Livre blanc sur la sécurité sociale, on accordera une attention particulière au régime de pension de la sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales.

Il est grandement temps de se préoccuper davantage des vieillards. Un grand nombre d'entre eux sont peut-être les citoyens les plus démunis du pays, alors que ce sont précisément eux qui ont bâti le pays prospère dans lequel nous vivons présentement. Pour plusieurs, le chèque de pension suffit à peine à payer le loyer. J'espère que le gouvernement augmentera substantiellement le montant de la pension de ceux et celles qui n'ont pas d'autres ressources.

Dans le cas de la pension de la sécurité de la vieillesse comme dans celui des allocations familiales, qu'il me soit permis de suggérer que le taux de prestations soit augmenté considérablement, mais qu'on en restreigne l'admissibilité. En d'autres mots, qu'on la retire à ceux dont le niveau de vie permet de pourvoir à leurs besoins, afin d'en donner plus aux moins fortunés.

Un certain groupe de citoyens à la retraite n'ont pas obtenu justice: il s'agit des cheminots. J'espère fortement que la direction du Canadien National jugera bon d'acquiescer aux dernières recommandations du comité des transports et communications, afin que les employés déjà à la retraite et les futurs retraités puissent enfin jouir des mêmes bénéfices que les employés d'autres secteurs. J'invite dès maintenant l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) et l'honorable ministre des Transports d'exercer les pressions nécessaires à cette fin.

• (9.20 p.m.)

[Traduction]

J'espère certes que durant cette 3<sup>e</sup> session de notre 28<sup>e</sup> législature, nos collègues de l'opposition décideront d'adopter une attitude moins négative et plus positive, moins irréfléchie et plus réaliste, pour nous permettre de tenir bon et de rester unis durant les jours difficiles à venir et de contribuer davantage, selon nos aptitudes et notre expérience, à la réalisation de notre idéal commun; une société juste dans un Canada uni.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, comme c'est la coutume, j'offre mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Trudel et Douglas). Je dois cependant les avertir de ne pas se laisser enivrer par tous les compliments qu'ils ont reçus, même si leur exposé était excellent et leurs efforts louables. Beaucoup de représentants, qui ont déjà été choisis comme motionnaires pour d'autres discours du trône, ne sont plus ici aujourd'hui. Il faut d'autres qualités pour gagner la confiance de tous ceux qui sont ici à la Chambre des communes.

Nous voudrions nous joindre, ma femme et moi, aux milliers de personnes qui ont présenté leurs condoléances à madame Laporte et à ses enfants ainsi qu'aux collègues de M. Laporte. J'espère sincèrement que le souvenir des jours heureux et la fierté des grandes réalisations accomplies par un mari ou par un père sauront leur apporter quelque consolation en ces jours de deuil.

Je représente une circonscription en grande partie rurale. J'ai été bien étonné de ne rien trouver au sujet de l'agriculture dans le discours du trône. Seul un tout petit paragraphe traite des ventes d'exportation, du programme LIFT, de la commercialisation et de quelques autres points du même genre. Je voudrais citer un article paru dans le *Globe and Mail* du 14 septembre, sous le titre «Applied Research felt need for agriculture». Je cite:

Une étude spéciale faite pour le compte du Conseil des sciences du Canada recommande la création de deux offices fédéraux et de cinq centres de recherche spécialisés afin de coordonner la recherche agricole et de faire passer les recherches appliquées au premier plan.